## Les médiathèques et les bibliobus de Plaine Commune

mode d’emploi janvier 2020

## Des médiathèques gratuites et ouvertes à tous

Le réseau de médiathèques et bibliobus de Plaine Commune est présent dans les 9 villes du territoire. Avec 950 000 documents (livres, CD, DVD, presse, fonds en langues étrangères), 70 000 nouveautés achetées par an, plus de 4 000 rendez-vous dans l’année, il y en a pour tous les âges et tous les goûts. Profitez des différents services des médiathèques avec ou sans carte...C’est gratuit !

## Vous n’avez pas de carte

Pas besoin d’être inscrit pour se rendre dans l’une des médiathèques du réseau ou au bibliobus ! Vous pouvez lire la presse, consulter sur place les documents ou encore profiter des rendez-vous proposés par les médiathèques.

### Des documents pour tous les goûts

Des journaux, des magazines, des livres pour petits et grands sur tous les sujets, des BD, des nouveautés, des DVD et des CD… Dans certaines médiathèques, vous pouvez visionner des ­films sur place ou encore écouter de la musique.

### Les rendez-vous des médiathèques

Tout au long de l’année, vous pouvez participer gratuitement à des rencontres, des projections de films, des ateliers, des spectacles, des temps de partage autour de vos lectures. Vous pouvez profiter de moments festifs et ludiques, pour tous les âges : séances de jeux vidéo, lectures en famille, contes du festival Histoires Communes, ateliers créatifs, etc.

**Encore d’autres services ?**Les médiathèques développent de plus en plus de services pratiques, tels qu’ateliers de conversation en langue française, permanences d’écrivain public ou accompagnement scolaire. Renseignez-vous auprès de votre médiathèque habituelle.

**Comment m’informer sur l’actualité et les services des médiathèques ?**   
Consultez le site Internet des médiathèques [www.mediatheques-plainecommune.fr](http://www.mediatheques-plainecommune.fr) Certaines médiathèques sont aussi présentes sur Facebook. Rejoignez-nous !

#### Le saviez-vous ?

Les médiathèques sont aussi des lieux de travail sur place. Dans certaines d’entre elles, des espaces dédiés sont réservés aux élèves pendant les périodes d’examens.

Vous avez un compte numériqueAvec votre compte numérique, vous pouvez accéder aux espaces numériques des médiathèques mais aussi consulter les documents sur place ou participer aux rendez-vous.

### Obtenir un compte numérique

Vous pouvez vous auto-inscrire sur le site internet des médiathèques de Plaine Commune, rubrique « Je crée un compte ». Vous pouvez également demander aux bibliothécaires de vous créer un compte numérique.

**Pour un usage d’une heure**   
Dans les espaces numériques, vous pouvez accéder à internet et à différents logiciels (bureautique, création numérique, jeux...) à raison d’une heure par jour, sur rendez-vous. Vous pouvez réserver l’accès à un ordinateur sur le site internet des médiathèques ou directement sur place auprès des bibliothécaires. Vous pouvez utiliser une clé USB et imprimer des documents à condition de fournir du papier.

**Pour un usage ponctuel**Certains ordinateurs sont dédiés à une consultationrapide (moins de 15 minutes).

**Pour apprendre à utiliser un ordinateur ou une tablette**Les médiathèques organisent régulièrement des ateliers numériques. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet des médiathèques. Afin de garantir l’accès aux postes informatiques de manière la plus équitable possible, merci de respecter les modalités d’accès affichées sur place.

#### Le saviez-vous ?

Si vous souhaitez emprunter des documents ou accéder aux ressources de la médi@TIC, vous pouvez faire transformer votre inscription numérique en carte de médiathèque (voir p. 5).

## Vous avez une carte médiathèque

Grâce à votre carte de médiathèque, vous pouvez faire toutes les activités proposées dans les médiathèques : consulter sur place les documents, participer aux rendez-vous, accéder aux espaces numériques et en plus emprunter des documents et accéder à la médi@TIC.

### S’inscrire et emprunter

La carte est gratuite et vous permet d’emprunter dans les médiathèques et bibliobus du réseau ; elle donne également accès à la médi@TIC.

**Elle vous est délivrée sur présentation d’une pièce d’identité et d’un courrier récent, précisant votre nom et adresse.** Pour les mineurs, une autorisation parentale remplace la pièce d’identité ; le formulaire à remplir est disponible dans les médiathèques ou sur le site Internet des médiathèques. En cas de carte perdue, signalez-le au personnel des médiathèques dans les meilleurs délais.

**Combien de documents, pour combien de temps ?**La carte permet d’emprunter jusqu’à 30 documents dont 10 DVD maximum pour une durée de 4 semaines. Vous pouvez rendre les documents empruntés dans la médiathèque ou bibliobus du réseau de votre choix, quel que soit votre lieu d’emprunt ou d’inscription.

#### Le saviez-vous ?

Il n’est pas nécessaire d’habiter Plaine Commune pour s’inscrire... Mais tout changement d’adresse doit être signalé rapidement. L’abonnement est renouvelé chaque année, sur place, en médiathèque ou au bibliobus, les bibliothécaires vérifieront avec vous si les informations vous concernant sont à jour.

### Rechercher un livre, CD, DVD ou une ressource numérique Vous pouvez vous adresser aux bibliothécaires, présents pour vous accompagner et vous conseiller. Vous pouvez également consulter le catalogue, qui indique l’emplacement (la cote) et la disponibilité des documents, sur le site internet des médiathèques : www.mediatheques-plainecommune.frLe catalogue permet également de voir les ressources en ligne, disponibles sur la médi@TIC.

#### Le saviez-vous ?

Vous pouvez suggérer l’achat d’un document que le réseau des médiathèques ne possède pas : directement en médiathèque ou sur le site internet.

## La médi@TIC, c’est quoi ?

Ce sont des ressources numériques auxquelles vous pouvez accéder gratuitement depuis tout ordinateur connecté à Internet, dans les médiathèques ou ailleurs.

**Des outils pour se former**Des méthodes pour apprendre le français, l’anglais ou le chinois ; pour réviser le code de la route ; pour s’initier ou se perfectionner à l’usage de logiciels ; pour réviser ses maths ou son orthographe...

**Et aussi**Un vaste choix de courts ou longs métrages à découvrir,des conférences ­ filmées et un espace spécial enfants.

**Je souhaite accéder à la médi@TIC**La médi@TIC est accessible à tous les usagers disposant d’une carte de médiathèque valide (abonnement à jour et sans documents en retard). Pour accéder à la médi@TIC, connectez-vous sur le site internet : [www.mediatheques-plainecommune.fr](http://www.mediatheques-plainecommune.fr) cliquez sur « Accéder à la médi@TIC ». Vos identi­fiant etmot de passe sont identiques à ceux de votre compteusager (voir ci-dessous). Après connexion vous pouvezaccéder à tous les documents proposés, gérer votreespace personnel, donner et partager votre avis surune ressource.

#### Le saviez-vous ?

En cas de retard, vous ne pouvez plus renouveler vos prêts en cours, ni emprunter, ni consulter les ressources de la médi@TIC. Après la restitution des documents en retard, il vous est à nouveau possible d’emprunter d’autres documents.

### Un compte, pour quoi faire ?

Lorsque vous détenez une carte d’usager des médiathèques ou un compte numérique, vous disposez automatiquement d’un compte usager.

**Se connecter**Aller sur le site internet [www.mediatheques-plainecommune.fr](http://www.mediatheques-plainecommune.fr) et cliquer sur « Je me connecte ». Votre identifiant : si vous avez une carte de médiathèque, c’est le numéro qui se trouve au dos de votre carte. Pour un compte numérique, le numéro vous a été communiqué à l’inscription. Une fois connecté, vous pouvez modifier votre identifiant dans votre espace personnel. Votre mot de passe vous est envoyé par texto, par mail ou communiqué par les bibliothécaires lors de votre inscription. N’hésitez pas à le personnaliser après la première connexion.

**Pour réserver l’accès à un ordinateur**Rendez-vous dans l’espace « Mon compte » après vous être connecté sur le site internet des médiathèques.

**Pour réserver des documents**Vous pouvez réserver jusqu’à 4 documents et les faire venir dans la médiathèque ou le bibliobus du réseau de votre choix. Une fois le document arrivé sur le lieu demandé, nous vous informons par texto, téléphone ou courrier et vous avez 2 semaines pour venir retirer votre réservation. Si vous avez un compte numérique, vous devez le faire transformer en carte de médiathèque (voir p.5) pour votre emprunt.

**Pour vérifier mes prêts en cours (uniquement avec une carte de médiathèque)**Avant de vous rendre à la médiathèque ou au bibliobus,vous pouvez vérifier sur votre compte la liste desdocuments empruntés.

**Pour prolonger mes prêts (uniquement avec une carte de médiathèque)**N’attendez pas d’avoir des prêts en retard ! Depuis votre compte, vous pouvez prolonger vos prêts de 4 semaines supplémentaires. À condition qu’ils ne soient pas réservés par d’autres usagers.Vous pouvez aussi vous adresser au personnel des médiathèques pour réserver des documents ou prolonger des emprunts.

#### Le saviez-vous ?

Signalez au retour un document abîmé, a­fin que la médiathèque se charge de le remettre en état. Il vous sera demandé de remplacer ou rembourser tout document non réparable ou perdu.